



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 08 - NOVEMBRE 2020

PUBLIÉ LE 09 NOVEMBRE 2020

DDTM
- SPRISR/USR

SOMMAIRE

DDTM

SPRISR/USR

Arrêté temporaire n° DDTM-SPRISR-USR-2020-052 portant réglementation de la circulation sur l'A61 - réalisation de travaux de vérinage de l'ouvrage qui mène de l'A61 à l'échangeur de LEZIGNAN-CORBIERES n° 25 - du 9 au 17 novembre 2020 de 21h00 à 07h00 - abroge l'arrêté n° DDTM-SPRISR-USR-2020-051 du 6 novembre 2020



PREFECTURE DE L'AUDE

Arrêté temporaire n° DDTM/SPRISR/USR/2020-052 portant réglementation de la circulation sur l'A61

LA PREFETE DE L'AUDE

Chevalier de la légion d'honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-9 et R. 411-4-8,

VU le décret du 07 février 1992 approuvant la convention passée entre l'État et la société Autoroutes du Sud de la France en vue de la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes ; et ensemble les décrets des 10 mai 1996, 18 novembre 1997, 26 décembre 1997, 29 décembre 1997, 30 décembre 2000, 30 novembre 2001, 29 juillet 2004, 15 mai 2007 et 22 mars 2010, 02 juillet 2013 et 21 août 2015 approuvant les avenants à cette convention et au cahier des charges annexé

VU le Décret N° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le Décret du 9 octobre 2019 portant nomination de Mme ELIZEON Sophie en qualité de préfète de l'Aude ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8^e partie, signalisation temporaire, approuvée par arrêté ministériel du 5 et 6 novembre 1992,

VU la circulaire n° 96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

VU l'arrêté préfectoral N° DDTM/SPRISR/USR/2016-029 en date du 10 mai 2016 portant réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute A9 et l'autoroute A61 dans la traversée du département de l'Aude,

VU l'arrêté préfectoral N° DDTM/SPRISR/USR/2018-020 en date du 30 avril 2018 portant réglementation provisoire de police sur l'autoroute A9 et l'autoroute A61 dans la traversée du département de l'Aude

VU l'arrêté préfectoral N° DPPAT-BCI-2020-049 en date du 09 septembre 2020 du Préfet de l'Aude donnant délégation de signature à M. Vincent CLIGNIEZ, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude,

VU l'arrêté préfectoral N° DDTM/SPRISR/USR/2020-051 en date du 06 novembre 2020 portant réglementation de la circulation sur l'A61.

VU la décision n° 2020-105 du Directeur Départemental des territoires et de la Mer de l'Aude en date du 17 septembre 2020 donnant subdélégation de signature à certains agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude.

VU l'avis de la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM), Sous-direction de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé (GCA) en date du : 05 novembre 2020.

VU l'avis du Colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Aude en date du : 31 octobre 2020.

VU l'avis du Président du Conseil Départemental de l'Aude en date du : 02 novembre 2020.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fermer partiellement l'échangeur N°25 de Lézignan-Corbières pour réaliser des travaux de vérinage sur l'ouvrage qui mène de l'A61 à cet échangeur

CONSIDERANT qu'il importe en conséquence de prendre toutes les dispositions en vue d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des agents de la société Autoroutes du Sud de la France et de l'entreprise chargée des travaux, de réduire au minimum les entraves à la circulation du fait desdits travaux,

A R R E T E

ARTICLE 1

Pour permettre la réalisation de travaux de vérinage de l'ouvrage qui mène de l'A61 à l'échangeur de Lézignan-Corbières n°25, la société Autoroutes du Sud de la France est autorisée à effectuer, les restrictions de circulation décrites dans l'article 3.

ARTICLE 2

Les travaux se situent sur la commune de Lézignan.

Ils sont réalisés du 09 novembre 2020 au 17 novembre 2020 de 21h00 à 07h00.

Ils concernent l'ouvrage d'art qui mène de l'A61 à l'échangeur de Lézignan-Corbières n°25.

ARTICLE 3

La réalisation de travaux de vérinage de l'ouvrage qui mène de l'A61 à l'échangeur de Lézignan-Corbières n°25, nécessite la mise la fermeture partielle de cet échangeur de 21h00 à 07h00 les nuits des :

- 09 au 10 novembre 2020
- 12 au 13 novembre 2020
- 16 au 17 novembre 2020 (nuit de secours)

Les fermetures concernent :

- La bretelle d'entrée de l'échangeur de Lézignan-Corbières en direction de Narbonne
Les usagers souhaitant se rendre en direction de Narbonne seront orientés vers l'itinéraire de déviation :
 - Narbonne par l'itinéraire S23 (Entrée Narbonne Sud)
- La bretelle de sortie à l'échangeur de Lézignan-Corbières en provenance de Toulouse
Les usagers souhaitant se rendre en direction de Lézignan seront orientés vers Carcassonne Est par l'itinéraire de déviation :
 - Lézignan par l'itinéraire S21 (Sortie Carcassonne Est)

Les usagers seront informés de ces travaux par des messages affichés sur les panneaux à messages variables en section courante.

L'information sera relayée par le biais de Radio Vinci Autoroutes 107.7.

ARTICLE 4

Si les conditions météorologiques ou des problèmes techniques ne permettent pas de réaliser les travaux conformément au planning prévisionnel annoncé, les dispositions prévues et indiquées à l'article 3 peuvent être reportées à la première date permettant leur réalisation dans les mêmes conditions.

ARTICLE 5

Par dérogation à l'arrêté préfectoral N° DDTM/SPRISR/USR/2016-029 en date du 10 mai 2016 portant réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute A9 et l'autoroute A61 dans la traversée du département de l'Aude, l'échangeur de Lézignan-Corbières n°25 sera partiellement fermé les nuits des 09 au 10 novembre 2020, 12 au 13 novembre 2020 et 16 au 17 novembre 2020 (nuit de secours) de 21h00 à 07h00. Les fermetures concernent la bretelle d'entrée de l'échangeur de Lézignan-Corbières en direction de Narbonne ainsi que la bretelle de sortie à l'échangeur de Lézignan-Corbières en provenance de Toulouse

ARTICLE 6

La signalisation de chantier nécessaire à ces restrictions de circulation (panneaux, cônes de signalisation de type K5a, ...) est mise en place par la société Autoroutes du Sud de la France conformément à la réglementation en vigueur relative à la signalisation temporaire sur autoroute.

En plus de toute signalisation définie ci-dessus, l'entreprise chargée de l'exécution des travaux prend les mesures de protection et de signalisation utiles, sous le contrôle des services de la Société Autoroutes du Sud de la France.

ARTICLE 7

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° DDTM/SPRISR/USR/2020-051 du 06 novembre 2020 sus-visé.

ARTICLE 8

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier (6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aude.

ARTICLE 9

M le Secrétaire Général de la Préfecture, M le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude, le Colonel commandant de Groupement de Gendarmerie, M. le Directeur Régional des Services de l'Exploitation de Narbonne de la Société Autoroutes du Sud de la France, M. le Directeur de l'entreprise chargée des travaux, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée au Service de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé.

Carcassonne, le

09 NOV. 2020

Pour la préfète et par délégation.
Pour le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer de l'Aude et
par subdélégation.

L'Adjoint au Chef
du Service Prévention
des Risques et
Sécurité Restière



The signature is a stylized, cursive script in blue ink. It appears to be the name 'S. Simon' or similar, with a large, sweeping flourish above the text.